

SIEGE SOCIAL
Z.A. de Bargues
15130 Sansac de Marmiesse
04 71 48 25 16

BOUTIQUE AURILLAC
10 Av. Jean Baptiste Veyre
15000 Aurillac
04 71 48 58 44

BOUTIQUE AUBIERE
Rue des Chazots
63170 Aubière
04 73 19 47 69

VIGNOBLE & BOUTIQUE
2 route d'Issoire
63960 Veyre-Monton
04 73 69 92 87

DES PRAT DEPUIS 1885
SAINT VERNY

DES PRAT SAINT VERNY au capital de 102 500 €
RCS Aurillac B 347 267 252 SIRET 347 267 252 000 57
APE 1107B N d'Activité FR012029F0167
N° TVA FR 53 347 267 252 BIC distribution certifiée FR BIC 01
contact@despratsaintverny.vin • www.despratsaintverny.fr



Facture

Expéditeur (ci-dessus)

Adresse de livraison :
LE VICTOR HUGO
RESTAURANT
7 AVENUE DES MAQUIS
46400 SAINT CERE

Destinataire : LE VICTOR HUGO
NOMADE SARL
RESTAURANT
7 AVENUE DES MAQUIS
46400 SAINT CERE
FR2079792519

N° Facture	Date facture	No client	Représentant	Tournée
24020790	18/09/2025	157840	LHEUREUX MARIE PIERRE	028

Page 1

Attestation de qualité et d'origine :

Cde N°24058154

Date d'expédition : 18/09/2025

Votre réf. :

N° Art.	Qualité / Nature des produits	Mill	Qté	Vol. U	Vol	% Vol	Alc. Pur	P.U. Brut hors droit	Rem	P.U. Net hors droit	TVA	Montant HT droit compris
736	ARDECHE IGP FONVENE RGE		1	5 L	5			12.200		12.200	1	12.20

LA CAVE D'AUBIERE CELEBRE SES 15 ANS. NOUS VOUS INVITONS A CET EVENEMENT LE VENDREDI 3 ET LE SAMEDI 4 OCTOBRE 2025, RUE DES CHAZOTS A AUBIERE.

* en Litres AP pour taxe alcool/volume effectif pour Vignette			
Redevance	Quantité*	Prix U.	Montant
L387 Vins Tranquilles	5.00	0.04	0.21
BASE ACQUIT 11.99	TOTAL		0.21

TVA	Taux	Montant HT	Montant TVA	MONTANT TTC (13)	
1 March	20 %	12.20	2.44		14.64
Total		12.20	2.44		
				Consigne	0.00
				Déconsigne	0.00
				Net à payer	14.64

Mode Règlement	Montant	Date
R. TRAITE QUIZAINE	14.64	31/10/2025

A JOINDRE AU REGLEMENT

Client : 157840
Date : 18/09/2025
Numéro : 24020790
Montant : 14.64 €

Nos Coordonnées bancaires

CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE
FR76 1680 6048 2121 6942 7308 016
BIC AGRIFRPP868

Les pénalités dues en cas de retard de paiement résulteront de l'application de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros (Art L441-6, I-àl 12 du Code de Commerce). Il est expressément stipulé que le transfert de propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de Commerce). Règlement net sans escompte. En cas de litige, les tribunaux d'Aurillac sont les seuls compétents.

CGV : Voir sur notre site www.despratsaintverny.fr

Lieu : AURILLAC
Nom du Signataire :
Pierre DESPRAT